

Commune de Cergy Plan Local d'Urbanisme

Plan n°4.9

Plan informatif sur la mise en oeuvre
des objectifs de mixité sociale par la ville

PLU révisé
approuvé par délibération
du conseil municipal
en date du 17 décembre 2015

Légende

Secteur de mixité sociale au titre de l'article L.123-1-5 II 4° du Code de l'Urbanisme

 Pour les programmes à partir de 30 logements, minimum de 0% et maximum de 15% de logements sociaux

 Pour les programmes à partir de 30 logements, minimum de 20% et maximum de 30% de logements sociaux

Emplacement réservé (a) pour mixité sociale au titre de l'article L.123-2b du Code de l'Urbanisme

 A l'intérieur du programme global de logements envisagé (1120 à 1200 maximum), 15 à 20% du nombre total de logements seront des logements locatifs sociaux au sens de l'article 55 de la loi SRU

Les programmes prévisionnels des ZAC

ZAC SAINT APOLLINE ET MOULIN A VENT PARTIE SUD

Programme restant : environ 1300 logements dont :
- 15% de logements sociaux

ZAC DES LINANDES

Environ 1500 logements dont :
- 70% de logements en accession
- 25% de logements sociaux
- 5% de logements spécifiques

ZAC GRAND CENTRE (hors secteur Marjoberts)

Environ 2000 logements dont :
- 70% de logements en accession
- 25% de logements sociaux
- 5% de logements spécifiques



**Mairie de Cergy
DAUDD**

3 Place de l'Hotel de Ville
BP 48000 Cergy
95801 Cergy-Pontoise Cedex
Tel. 01 34 33 44 00

Réalisation:

Ville de Cergy - Espace Ville

Sources :

Ville de Cergy

Fond de plan:

Cadastre DGFIP 2014

0 125 250 500 750 1 000
 Mètres